

Rapport N° 194/2020

Commission de Gestion, rapport de l'exercice 2019

Nyon, le 10 août 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La COGES a débuté ses travaux le 10 septembre 2019 et s'est réunie 13 fois en séance plénière et 18 fois en séances de sous-commissions. A la suite des prescriptions sanitaires dues au Covid-19, la COGES a cessé ses activités durant les mois de mars et avril, pour les reprendre progressivement à partir de la deuxième partie du mois de mai.

La commission de gestion est composée de :

Mmes et MM. Victor Allamand, Valérie Annen-Marti, Caroline Bordier, Véronique Bürki, Aurélie Hegetschweiler, Brian Jackson, Valérie Mausner Leger, Taïna Pieren (en remplacement de Olivier Tripet), Ione Ramel, Vadim RoCHAT, Danièle Schwerzmann, Corinne Vioget Karadag, David Weaver et Yves Gauthier-Jaques président et rapporteur.

Ont démissionné de la COGES :

- Olivier Tripet, le 11 novembre 2019
- Mark Weaver, le 22 juin 2020.

Cinq sous-commissions ont été constituées ; il s'agit de :

- Ressources et relations humaines (RRH)
- Urbanisme (URB)
- Culture
- Services industriels (SIN)
- Travaux Environnement et Mobilité (TEM).

Une sous-commission complémentaire a été constituée pour toutes les questions concernant les délégués de la Ville.

Depuis plusieurs années, le choix des visites des services est dicté par la volonté de garantir une continuité des travaux des années précédentes ou par l'actualité, ceci tout en ayant en point de mire la visite de tous les services de la Ville.

Cette année, la COGES a souhaité se focaliser sur le traitement des nombreux vœux qui, durant plusieurs années, ont été scrupuleusement consignés. Par cette initiative, la COGES rappelle sa volonté d'être une force de proposition conformément à ses prérogatives.

Pour mener à bien son mandat, la COGES a aussi posé une série de questions. Elles sont toutes en relation avec les différents vœux émis durant les dernières années. De plus, de nouvelles interrogations ont été soulevées par le rapport de gestion 2019 de la Municipalité ou lors des séances de sous-commissions avec les services concernés.

La COGES a reçu les rapports de gestion 2018 des entités suivantes : la Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez SA (NStCM) ; les Transports publics nyonnais (TPN) et de la Commission des Affaires Culturelles de la Ville de Nyon.

Les rapports d'activités pour l'année 2018 de l'Usine à Gaz et du Far° ont été transmis à la COGES au mois de juillet 2019.

La composition des six sous-commissions est la suivante :

- Urbanisme – URB :
 - Victor Allamand, Valérie Annen-Marti, Vadim Rochat, Véronique Bürki (présidente)
- Culture :
 - Danièle Schwerzmann, Valérie Annen-Marti (présidente)
- Ressources et Relations humaines - RRH :
 - Brian Jackson, Danièle Schwerzmann, Corinne Vioget Karadag (présidente)
- Services Industriels - SIN :
 - Ione Ramel, David Weaver, Valérie Mausner Leger (présidente)
- Délégués :
 - Yves Gauthier-Jaques, Aurélie Hegetschweiler, Brian Jackson (président)
- Travaux, environnement et mobilité - TEM :
 - Caroline Bordier, Taïna Pieren, Marc Weaver, Vadim Rochat (président).

Les questions ainsi que les thématiques supplémentaires ont été transmises à la Municipalité le 12 décembre 2019 et ont reçu réponse lors des visites des services et également par courriel.

Préavis bouclés

Le 2 mars 2020, la COGES a vérifié 20 préavis bouclés, pour un montant de dépenses nettes de CHF 22'409'721.04. Elle tient à remercier le Municipal en charge des Finances ainsi que son service qui ont mis à sa disposition les documents nécessaires et qui se sont mobilisés toute une soirée afin d'apporter en séance les explications requises et les informations complémentaires par courriel en date du 12 mars 2020.

Les préavis sont bouclés à satisfaction.

Rapport municipal de gestion 2019

Le 21 avril 2020, la COGES a pris connaissance du rapport municipal de gestion 2019. A la lecture du document, un certain nombre de points ont suscité des questions à la Municipalité.

Ci-dessous, les questions et réponses :

§ 4.2.2, page 127 : quelles sont les raisons de l'arrêt de la turbine de la STEP depuis le mois d'août ?

« La turbine est une réalisation de TEM. La question leur a été transmise. En été 2019, un voisin s'était plaint de nuisances sonores, notamment dans son local de musique. Il s'est avéré qu'il s'agissait du bruit de la turbine à Rive et que les normes légales étaient dépassées. Un bureau spécialisé a été mandaté pour un rapport et a formulé des recommandations. Une évaluation est en cours, notamment pour remplacer la turbine pour une plus petite, mais qui fonctionnerait de façon continue ».

§ 4.2.3, page 127 : à quelle base de comparaison fait-on référence avec l'indicateur de « 4.6% d'électricité consommée » ?

« Cet indicateur est un rapport entre la production d'électricité sur le territoire, divisé par l'électricité distribuée sur le même périmètre. Ainsi, nous obtenons ces 4.6% par le calcul suivant $4'652 / 102'038$ ».

§ 7.6, page 134 : quelles sont les raisons de ne plus indiquer le nombre de compteurs, alors qu'il l'était dans le rapport de gestion de 2018 ?

« Par souci de simplification, ce nombre étant identique au nombre de clients « électricité » indiqué au chapitre 7, soit 13'939 ».

§ 8.4, page 136 : les crédits pour la route de Saint-Cergue 83 à 99 de CHF 87'000.- respectivement la dépense de CHF 4'555.- ont un écart important.

« Les travaux ont débuté fin 2019 et se termineront en 2020, raison pour laquelle les dépenses sont si faibles. La remarque est également valable § 6.5, page 131, le crédit EAU pour route de Saint-Cergue 83 à 99 ».

§ 10.2, page 137 : précision sur le chiffre dans le 3^{ème} § qui indique « ... pour quelque **796 640** » si ce dernier est bien juste ?

« Il s'agit malheureusement d'une erreur de frappe, le texte correct est le suivant : Par ailleurs, le service clientèle agit à titre de prestataire de service pour le compte du SIECGE (Service inter-communal des eaux de Chésereux-Grens-Eysins) pour quelque ~~796~~ 640 clients ».

§ 10.4, page 138 : préciser de qui il s'agit dans le 3^{ème} § « Ils se sont »

« Il s'agit des collaborateurs du bureau technique ».

§ 10.4, page 138 : préciser si le chiffre indiqué correspond à 783 bornes hydrantes.

« Le chiffre est correct. Il y a 783 bornes hydrantes sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable des SIN ».

§ 2.4, page 161 : paragraphe Écoles, que signifie : « Poursuite de la gestion efficace du stationnement dans les établissements scolaires » ?

« Depuis 2016, le stationnement des enseignants dans les écoles est payant. La Ville facture à chaque établissement scolaire le nombre de places mis à sa disposition (CHF 60.- par mois et par

place). Un bilan du stationnement dans les écoles a été réalisé en 2019 et sa gestion est aujourd'hui réalisée par la Ville ».

Vœux 2019

L'année dernière, la COGES a fait remarquer à la Municipalité ses préoccupations quant à la prise en considération des vœux qu'elle avait émis les années précédentes. C'est la raison pour laquelle les travaux de cette année ont été consacrés prioritairement à l'analyse des réponses données sur cette question. Pour le reste la COGES a poursuivi son travail de supervision des différents services dans l'esprit d'une collaboration constructive avec l'exécutif.

La COGES est consciente que les réponses attendues concernant les vœux peuvent être de différentes natures et prendre plusieurs années.

Pour l'exercice 2019, la COGES a formulé 9 nouveaux vœux figurant en fin de document.

Urbanisme

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi du Service de l'urbanisme a été reçue le 12 février 2020 par M. le Municipal Maurice Gay et Mme la Cheffe de service Raphaëlle Probst. La sous-commission est composée de Mme Valérie Annen, M. Victor Allamand et Mme Véronique Bürki (présidente).

La sous-commission tient à remercier Mme la Cheffe de service Raphaëlle Probst et M. le Municipal Maurice Gay pour leur disponibilité, le partage d'informations et la qualité constructive du dialogue.

A cette occasion, les commissaires ont demandé des précisions sur les réponses obtenues préalablement suite aux questions posées concernant le suivi des vœux de 2017.

Suivi des vœux 2017

V17-36 « Que la Municipalité soit plus attentive dans l'application de toutes les conventions en vigueur »

La sous-commission a demandé comment était respectée la transversalité entre les différents services concernés lors de modifications ou enregistrements de conventions.

« Pour toute convention signée entre un partenaire extérieur et la ville de Nyon impliquant plusieurs services, un tableau de répartition des responsabilités des services concernés est établi par le Service de l'urbanisme. Il est transmis aux services qui assurent le suivi de la mise en œuvre. Les conventions, accompagnées du tableau de répartition des responsabilités, sont disponibles en tout temps et pour toute l'administration communale sur le géoportail de la Ville.

Toute modification portant sur une convention fait l'objet d'un processus technique et politique ad hoc (comité de projet, comité de pilotage) et d'une validation par la Municipalité. Le Comité de projet représente les collaborateurs des services et le Comité de pilotage celui des « politiques » à savoir une délégation municipale (qui ne peut excéder trois personnes).

Les originaux des conventions sont aux archives communales. Urbanisme possède une copie des conventions qui le concerne. Le suivi des conventions est assuré par le SAG à travers sa responsable des affaires juridiques. Il n'y a plus besoin de passer par un service juridique.

Les conventions sont validées exclusivement par la Municipalité. Elles ne sont pas jointes, systématiquement, lors d'un dépôt de préavis mais consultables par une commission ad hoc, sur demande. Les services de la Ville peuvent les consulter en tout temps via le géoportail de la Ville. »

La COGES considère ce vœu comme soldé.

V17-37 « Que la Municipalité étoffe tant quantitativement que qualitativement le rapport de gestion du chapitre URBANISME, compte tenu de son importance et du grand nombre de ses missions »

« Le Service de l'urbanisme établit deux fois par année un tableau de bord de ses projets à l'intention de la Municipalité. Ce document constitue la base d'information principale pour l'élaboration du rapport de gestion. Le rapport de gestion présente les dossiers prioritaires principaux sur lesquels le Service de l'urbanisme est actif de manière déterminante durant l'année concernée »

Si cette réponse est globalement satisfaisante, il n'en reste pas moins que les projets mineurs ou dont le Service ne juge pas important de mentionner l'état d'avancement ne sont pas inclus dans le rapport de gestion. Ceci ne rend pas les projets transparents.

La COGES considère ce vœu comme soldé.

V17-35 « Que la Municipalité actuelle et celle à venir prennent en compte les travaux réalisés, afin de permettre une continuité dans les projets initiés auparavant. Ceci, afin d'éviter une vision différente qui nécessite de nouvelles études ».

La Municipalité a répondu tout en faisant le point de situation des différents projets en cours :

A. Catalogue du mobilier urbain

Ce catalogue devait être présenté au Conseil communal début 2019. Il fait partie d'un « Guide des espaces publics » qui se composera de :

- Le Plan lumière, en collaboration avec les SIN
- Le mobilier urbain
- La végétalisation, en collaboration avec les Espaces verts
- La signalétique, en collaboration avec TEM

Avec des changements de gouvernance au sein des services, le « Guide des espaces publics » a été mis en suspens jusqu'en octobre 2019, date à laquelle il a été validé par la Municipalité. Dès lors, la planification des divers catalogues a été reprise.

Le Service de l'urbanisme est dorénavant le seul maître d'œuvre de ce guide afin d'assurer une logique et une cohérence dans son application en regard des différents quartiers de la Ville.

B. Cœur de Ville

Ayant du mal à comprendre et reconnaître les aboutissements du concept malgré les explications données, la sous-commission a pu consulter un plan très sommaire. Le périmètre du concept en lui-même n'est pas formellement délimité physiquement, mais il comprend les secteurs Nord-Sud de la gare, le secteur du Martinet, la place Perdttemps, le quartier Usteri, la place du Château et la rue de la Gare. *Le concept est de savoir comment rendre la vieille ville la plus attractive possible, d'où la création d'une « boucle des adresses » qui vise à activer un parcours de déambulation (et de consommation) Gare-Château-Viollier-Gare.*

C. Plan de Quartier Martinet

Petit rappel :

- En 1985, la ville de Nyon achetait et démolissait la Fabrique d'allumettes sise au Martinet
- En 1998, un plan de quartier et son règlement était accepté par notre Conseil
- En 2000, le plan de quartier était validé par le Conseil d'Etat
- En 2015, refus du préavis 196/2014 par le Conseil communal concernant le concept « Cœur de ville ».
- En 2017-18, Urbanisme a modifié le plan de quartier en enlevant « dessous » et en ajoutant « dessus » des volumes correspondants, ceci pour augmenter la quantité des logements en supprimant les surfaces commerciales. Elle déposait une enquête publique demandant un permis d'implantation pour les nouveaux volumes. Des voisins opposants ont contraint la Municipalité à retirer son projet et à repartir de zéro, comme il y a 30 ans, afin d'établir une nouvelle planification du plan de quartier de Martinet.
- En 2019, la Municipalité annonce une demande de crédit à venir auprès de notre Conseil communal afin de financer « la nouvelle planification intégralement remaniée. Elle interviendra à moyen - long terme » (page 9 de la brochure Cœur de ville 2019-2030).

Dans le rapport de majorité 196/2014, le Chef de service précisait « *un bref calcul qui permet d'estimer, de manière non définitive, le rendement potentiel dont la Ville pourrait bénéficier annuellement si elle octroyait des droits de superficie. Considérant une valeur vénale au mètre carré qui se situe autour des CHF 2'000 et tablant sur un rendement de 5%, il souligne que la Ville pourrait bénéficier d'un rendement annuel qui se situerait entre CHF 1'900'000 et CHF 2'000'000 (environ !) dans le cadre de ce projet stratégique* ».

La COGES rappelle le souhait de la commission du préavis 196/2014 de suivre l'évolution du projet et espère en connaître prochainement son état d'avancement.

D. Plan de Quartier « Perdtemps-Usteri »

Le Service a souhaité gérer le secteur en deux temps et en deux démarches distinctes.

La première démarche s'est concentrée sur le parc Perdtemps, dont le Mandat d'Étude Parallèle-MEP a été adjugé en juillet 2019 à « Pleine terre » du groupement lausannois-zurichois composé de Paysagegestion (pilote), Localarchitecture (architecte), Küng et Associés (ingénieurs civils) et MRS Partner (mobilité). Elle consiste à développer le projet lauréat, à identifier un ou plusieurs partenaires privés et à adapter le plan d'affectation afin de permettre la réalisation d'un parc, d'un parking souterrain, de surfaces commerciales et d'espaces d'utilité publique.

La seconde, portant sur le site d'Usteri, sera réalisée ultérieurement. Ce secteur fera l'objet d'un nouveau plan d'affectation afin de pouvoir y réaliser des logements et des équipements. La Municipalité n'a pas encore pris de décision pour ce secteur afin de ne pas se retrouver bloquée ultérieurement, comme ce fut le cas avec « Petite-Prairie ».

E. Les projets gelés

En date du 3 juin 2019 la Municipalité a décidé de reporter un certain nombre de projets. Le critère économique a été cité comme seule raison.

Ci-après, les projets gelés concernant Urbanisme :

- Zones 20 / 30
- Place du Midi
- Rue de la Morâche
- Mobilier forain.

A la suite des informations reçues, la COGES considère ce vœu comme en cours. Elle attend la publication du guide des espaces publics et d'un suivi annuel du plan de quartier Martinet.

F. Divers en rapport avec la séance

Mobilier forain

Il s'agit du mobilier qui peut en tout temps être déplacé selon l'usage destiné, que ce soit pour des raisons d'emplacements inadéquats ou simplement pour varier le décor.

Étude « Avenir de Nyon »

Ce projet d'envergure consiste à anticiper l'évolution de notre Ville. Il est prévu pour 2030-2040 et présente plusieurs étapes :

- Étude sur les mobilités piétonnes
- Mandat d'étude parallèle (MEP) pour l'aménagement définitif de la place du Château
- Ilot Usteri
- Études sur la liaison mobilité douce (MD) Morâche – St-Cergue
- Atribus
- Etudes préliminaires pour le réaménagement de la partie basse de la route de Saint-Cergue.

Après lecture du rapport Urbanisme, la sous-commission a souhaité obtenir de plus amples informations sur certains thèmes.

« Activité-Pôle de planification » « Grand Genève - Projets d'agglomération ». Page 176

Quelles sont les quatre mesures d'agglomération nyonnaise qui ont été retenues et pourquoi celles-ci ?

« La Confédération octroie tous les quatre ans une subvention aux agglomérations pour des mesures de mobilité. La Municipalité présente plusieurs projets parmi lesquels la Confédération choisit les plus intéressantes. Celles qui ont été retenues sont :

- L'interface de la Gare 3^{ème} génération
- La mesure mobilité douce du secteur de la Vuarpillière
- Nouvelle passerelle sur le Cossy
- RDU 1^{ère} étape : axe de mobilité douce du giratoire « En Gravette / Rte de St-Cergue »

« Activités » : 1. Pôle de planification : schéma directeur Nyon 2030, page 175

La sous-commission aurait aimé connaître le début de ce projet qui semble être d'une grande complexité. Le Service ne peut encore rien dévoiler. Il n'a d'ailleurs pas encore présenté ce projet à la Municipalité pour validation.

« Activité » : 2. Fonctionnement : Commission en matière de développement urbain (CEDU), page 178

« La Commission En matière de Développement Urbain-CEDU est une commission réglementaire de la Municipalité et composée uniquement de professionnels. Le Conseil communal, au travers d'une motion, avait demandé à ce qu'une commission politique soit créée (CAU). La CEDU a pendant quelques années été mise de côté et a finalement repris ses fonctions début 2019. La commission est consultative et les experts qui la composent proposent des recommandations. »

Néanmoins, les avis de la CEDU ne sont pas transmis à la Commission permanente d'Architecture et d'Urbanisme-CAU, ce que regrette la sous-commission. Le calendrier des séances de la CAU ne permet pas d'étudier efficacement les projets concernés. En effet, ceux-ci doivent être présentés en Municipalité avant d'être portés à la connaissance de la CAU. Trop souvent, les préavis sont soumis au Conseil avant que la CAU ait pris connaissance des projets.

« Fonctionnement » : Atlas de Nyon, page 178

Pour des raisons évidentes de confidentialité, il ne peut être consulté par le grand public. Il a été expliqué à la sous-commission que l'Atlas permet de « cartographier » la Ville en 3 chapitres distincts : ses habitants, ses relations internes et son contexte extérieur. Il est bon de savoir qu'il est disponible lors de commissions ad hoc, si nécessaire.

Conclusion

Le Service de l'urbanisme s'adapte à ses nouveaux engagements, telle la mobilité ou le pilotage de plusieurs projets en collaboration avec les autres Services. La pertinence de cette manière de planifier est plus logique et, avec la vue de l'ensemble de la Ville et de son évolution que cela procure, cela tend à démontrer qu'une réelle transversalité entre services voit le jour.

Concernant le suivi des vœux 2017, la sous-commission est globalement satisfaite, hormis le vœu V17-35 qui reste ouvert. La COGES ne manquera pas de suivre attentivement ce sujet.

Culture

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi du Service de la culture composée de Mme Danièle Schwerzmann et de Mme Valérie Annen (présidente) a été reçue le 10 février 2020 par Mme la Municipale Fabienne Freymond Cantone.

La sous-commission remercie Mme Fabienne Freymond Cantone pour les réponses données à l'occasion de cette rencontre.

La sous-commission a principalement traité les sujets suivants :

- La « vie » d'une œuvre d'art acquise par la Ville
- Logistique des acquisitions des œuvres d'art et de leur usage
- Subventions

Suivi des vœux 2018

V18-44 La sous-commission a souhaité que le Service de la culture mette en place une gestion active du tournus des œuvres d'art dans les bâtiments communaux. En réponse à cette attente, la Municipale en charge de la Culture, Madame Freymond Cantone, a décrit les différents processus relatifs à la gestion des œuvres d'art de la Ville.

a. La « vie » d'une œuvre d'art acquise par la Ville

Une partie des œuvres est acquise dans le but d'être exposée dans les bâtiments communaux. Il apparaît que les collaborateurs de la ville de Nyon souhaitent prioritairement des œuvres relativement récentes (10 ans au plus).

Les acquisitions et expositions interviennent selon deux processus distincts :

1. Le Service de la culture acquiert une œuvre d'art en vue d'un emplacement déterminé en accord avec la ou les personne(s) concernée(s) par cet espace.
2. Des Municipaux, chefs ou cheffes de Service ou toute personne de la Ville s'adressent au Service de la culture pour exposer une œuvre dans un espace collectif ou un bureau.

L'œuvre acquise est inventoriée, puis exposée directement à l'emplacement prévu. A noter que le processus d'achat passe d'abord par la Commission de la culture, puis est ensuite avalisé par la Municipalité.

Après un temps d'exposition non déterminé, le plus souvent à la demande des personnes concernées, l'œuvre peut être déplacée ou revenir au dépôt des biens culturels. Elle reste alors à disposition non seulement de l'administration communale, mais également des institutions publiques de la Ville (écoles, hôpital, le Conservatoire de l'ouest vaudois, tribunal cantonal, etc.) pour une éventuelle nouvelle exposition.

Le Service de la culture a également organisé des expositions dans différents lieux à sa disposition afin de permettre à la population nyonnaise de découvrir les acquisitions récentes de la Ville. Des expositions à caractère thématique ont permis d'associer les nouvelles œuvres du patrimoine avec les plus anciennes restées au dépôt jusque-là. Le Service de la culture a été également très actif pour la promotion de l'art dans l'espace public.

Récapitulatif des acquisitions d'œuvres d'art par la Ville, exposées ou en dépôt.

Statistique des œuvres exposées			
Année d'achat	Nombre d'œuvres achetées	Nombre d'œuvres exposées	Rerésente en %
Avant 2000	117	12	10
De 2000-2010	64	15	23
De 2010-2015	29	7	24
De 2015-2020	70	33	47
Total	280	67	104

La Ville possède à ce jour 280 œuvres ; 67 sont exposées dans différents lieux tels que les écoles, la salle du Conseil communal, les locaux administratifs du Service de la culture etc... et 46 œuvres de la collection sont présentes en ligne, accessibles avec le lien suivant :

<http://collections-musees.nyon.ch/fr/collections/œuvres-d-art-de-la-ville>.

Afin de faire vivre le patrimoine artistique de la Ville, la sous-commission revient sur ses vœux 2018 V18-44 et encourage le Service de la culture à mettre l'accent sur une gestion plus active du tournus des œuvres d'art dans les bâtiments.

La Ville ne dispose pas de salles d'expositions ou d'infrastructures répondant aux exigences minimales requises pour la conservation de certaines œuvres en raison de leur fragilité (les céramiques en particulier). Elle se trouve par conséquent dans la nécessité d'entreposer une partie de ce patrimoine artistique au dépôt. De ce fait, la plupart de ces pièces n'en sortent que pour des expositions spécifiques.

Le Service n'entend pas gérer le temps d'exposition auprès de ses collaborateurs et ne souhaite pas le faire pour l'instant par manque de moyens.

Pour exemple, un collaborateur travaillant pour la Ville qui aurait choisi une œuvre – photographie, dessin, peinture, objet d'art, etc... – pour son bureau, peut la conserver sans limite dans le temps. Hormis le cas d'une exposition dans laquelle cette œuvre aurait du sens, cette dernière restera dans son bureau aussi longtemps qu'il le souhaite.

Avec l'accord des parties concernées, l'œuvre en question peut être prêtée à une institution qui voudrait la présenter dans ses locaux. Celle-ci signe alors un contrat dans lequel sont stipulés le temps du prêt et les différentes mesures de protection à prendre.

Il arrive aussi que le prêt soit à long terme (musée de Prangins, par exemple). Dans ce cas, le temps du prêt est mentionné dans le contrat. Sinon, ce sont les conditions de retour qui sont stipulées.

Si une œuvre est exposée dans un lieu public ou semi-public très « visité » (salles du Manoir, du Conseil, écoles, etc...), l'adjointe au Service des affaires culturelles peut décider de la déplacer ou de la stocker lorsqu'elle pense que le temps d'exposition a été suffisant. Elle peut aussi simplement la remplacer par un nouvel achat prévu pour cet endroit.

En prenant acte des raisons invoquées par le Service de la culture, à savoir que le choix des œuvres exposées sur les lieux de travail est principalement effectué par leurs usagers, la commission retire son vœu. À partir de ce fait, elle regrette d'autant plus l'absence d'un lieu d'exposition rendant visible la collection et les acquisitions de la Ville à ses habitants.

b. Logistique des acquisitions des œuvres d'art et de leur usage

Parcours d'une œuvre d'art	Responsabilité	Information complémentaire
Veille et visites d'ateliers d'artistes	Service de la culture et membres de la sous-commission arts plastiques de la Commission des Affaires culturelles	Toute l'année
Propositions d'achats	Service de la culture et membres de la sous-commission arts plastiques de la Commission des Affaires culturelles. Propositions entérinées par la Commission in extenso et transmises à la Municipalité	Séances de novembre et décembre de la Commission des Affaires culturelles
Validation achats	Municipalité	Décembre
Achats	Service de la culture : adjointe aff. cult.	Décembre – Janvier
Inventaire	Service de la culture : resp. de la base de données d'inventaire Micromusée	Janvier – Février
Stockage	Service de la culture : régisseur des collections	Janvier – Février
Accrochages : Recherche des espaces adéquats + réponses aux demandes des services	Pas de processus décisionnel formel. Selon opportunités (lieux disponibles, format des œuvres, etc) et demandes des services de l'administration. Service de la culture : adjointe aff. cult. en concertation avec les « demandeurs ».	Année qui suit
Accrochages : Mise en œuvre	Service de la culture : décorateur des musées et régisseur des collections	Année qui suit
Vente	–	La Ville ne vend pas les œuvres d'art qu'elle acquière.

Le Service de la culture gère les infrastructures communes aux trois musées. Ainsi le polydesigner 3D (décorateur), le régisseur des collections et le responsable de la base de données d'inventaire travaillent dans les trois musées pour la préparation d'expositions. Par ailleurs, les agents d'accueil et de surveillance sont formés pour être en mesure d'accomplir leur fonction dans les trois musées, même s'ils sont prioritairement rattachés à l'une des trois institutions.

Les spécialistes en charge de la conservation des biens culturels travaillent essentiellement pour le musée auquel ils sont rattachés. Des collaborations restent cependant possibles lors de la préparation d'expositions ou de tout autre dossier.

Toutes les personnes supplémentaires contribuant à la réalisation d'une exposition sont des mandataires (scénographe, scientifiques, graphistes, etc...), engagé.e.s comme auxiliaires.

La sous-commission a souhaité savoir quelle était la fonction d'un.e médiateur.trice dans un musée. Il lui a été répondu que cette fonction est de rendre accessibles les expositions à tous les publics. Il.elle organise aussi des visites spéciales (visite de classes, escape room, etc...).

c. Subventions

Dans le rapport de la COGES 2018, la sous-commission avait posé des questions sur les subventions octroyées à des manifestations, expositions ou autres événements culturels ayant lieu hors les murs de la Ville. Ci-dessous les réponses de la Municipale à la culture :

« Des subventions ponctuelles sont accordées à des manifestations de la région lorsqu'il est attesté que de nombreux Nyonnais bénéficient pleinement de l'offre culturelle en question. Il s'agira par exemple de festivals de musique de taille modeste organisés dans des villages du district de Nyon. »

Le Service s'appuie sur les informations fournies par les animateurs qui indiquent dans leurs dossiers de demande de subvention à quel public est destinée leur manifestation (public purement local ou régional) ainsi que l'implication de Nyonnais (bénévoles notamment) dans les équipes d'organisation.

Le fait que des Nyonnais s'investissent dans l'organisation de manifestations hors de Nyon est un bon indicateur de l'impact qu'un événement peut avoir sur le public de notre ville. Le Service peut

aussi conforter son analyse lorsqu'il se rend dans les manifestations subventionnées ; sa connaissance du terrain lui permet d'identifier le public culturel nyonnais.

Les programmeurs de certaines manifestations identifient parfois leur public cible pour mieux orienter leur promotion, mais cela n'est pas systématique. Il n'existe donc pas de bilans ni de statistiques régulières de ces opérations d'identification du public.

Conclusion

La sous-commission constate que les œuvres achetées sont exposées rapidement et répertoriées avec une extrême minutie. Elle regrette, tout en prenant acte des causes mentionnées, qu'il n'y ait toujours pas de système de tournus mieux défini. Les œuvres sont exposées dans les lieux sans limite dans le temps. L'essentiel reste cependant que les bénéficiaires en soient satisfaits.

La sous-commission apprécie le fait que les trois musées de la Ville travaillent en étroite collaboration dans une ambiance stimulante et efficace.

La sous-commission est consciente de la difficulté des choix lors de la distribution des subventions accordées sur des dossiers aux différentes associations culturelles. À ce titre, un supplément de subvention accepté par le Conseil communal le 7 octobre 2019 en faveur d'Elastique Citrique (préavis 169/2019) pour ses nouveaux projets est problématique pour les autres associations à but culturel en cette période de réduction des soutiens. Le Service de la Culture en est conscient.

En conclusion, la sous-commission considère que le Service remplit sa mission de manière satisfaisante.

Ressources et relations humaines

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi des Ressources et Relations Humaines composée de Mme Danièle Schwerzmann, M. Brian Jackson et de Mme Corinne Vioget Karadag (présidente) a été reçue le 27 février 2020 par MM. le Municipal Vincent Hacker et le Chef de Service Francis Thode.

La sous-commission remercie MM. Vincent Hacker et Francis Thode pour leurs réponses et celles transmises à la suite de la rencontre.

Les thématiques que la sous-commission a souhaité aborder cette année font référence à des vœux que la COGES a jugé nécessaire d'actualiser. Elles font suite au rapport de gestion de la Municipalité 2019 et ont été considérées comme nécessitant un approfondissement.

Les sujets transmis à la Municipalité se décrivent comme :

- Le climat social et l'absentéisme
- Le règlement du personnel
- Le statut d'auxiliaire
- Délégués à la ville de Nyon
- Divers

Une sous-commission de la COGES composée de Mme Aurélie Hegetschweiler, MM. Yves Gauthier-Jaques et Brian Jackson (président) a pris en charge le suivi des questions qui concernent exclusivement le statut des délégués de la Ville.

A. Le climat social et l'absentéisme

Eternels sujets épineux, ces derniers sont évidemment au cœur des intérêts du dicastère. Le programme de gestion des temps Kelio dont le déploiement s'est fait tout au long de l'année 2019 permet enfin une vision instantanée des absences et, par conséquent, une réaction subséquente.

Le déploiement du logiciel a commencé en juillet 2019 par la PNR - Police Nyon Région -; à ce jour, il reste la Culture et le personnel de terrain de EVF – Espaces Verts & Forêts, TEM – Travaux Environnement et Maintenance et SIN – Services Industriels de Nyon.

Le taux d'absentéisme est de 1.39% pour 2019. Considérant que le taux national moyen en 2018 était de 3,1%, ce résultat est réjouissant. La moyenne des jours d'absence par collaborateur est descendue de 5.15 jours en 2018 à 2.8 alors que la durée moyenne des absences a passé de 14.5 à 10 jours. Quant à la moyenne des absences de courte durée, elle a diminué de 1 jour pour se fixer à 5.

Il est expliqué qu'une procédure est mise en place dès deux semaines d'absence avec intervention du médecin-conseil, de l'assurance-invalidité et du « case manager », soit le responsable du suivi des absences. A ce propos, c'est le Chef de service adjoint qui a endossé ce rôle et qui a donc toute latitude pour réagir dans les délais et proportions adéquats.

Concernant l'étude du climat social, la sous-commission apprend que le projet a été gelé ; cela est surtout dû au fait qu'il faut pouvoir répondre activement aux doléances éventuelles exprimées et que le coût même de l'enquête n'est qu'un premier volet des dépenses qu'elle peut laisser envisager.

B. Règlement du personnel

Le nouveau règlement du personnel a été présenté à la Municipalité qui a revu, discuté et finalement accepté chaque article. La version est actuellement à l'étude auprès des avocats afin de vérifier la conformité des articles avec les différentes lois. Le projet sera alors mis en consultation durant 45 jours auprès de la commission du personnel, puis transmise aux instances décisionnelles, soit au Conseil d'Etat pour décision d'application.

La mise en vigueur du nouveau règlement devrait pourrait se faire au 1^{er} janvier 2021, ou au 1^{er} juillet 2021 au plus tard, selon le temps que prendra sa validation auprès des autorités décisionnelles. Cela n'est plus du ressort du service RRH.

C. Statut d'auxiliaire

Le rapport de gestion 2018 de la Municipalité mentionne un personnel composé de 401 employés réguliers et de 207 employés auxiliaires. La sous-commission a donc désiré connaître quel était le statut de ces employés et les éventuelles différences de traitement.

Il lui a été expliqué qu'un grand nombre de collaborateurs.trices travaillaient de manière fluctuante, selon la saison (gardien.ne de piscine, instructeur.trice de sport facultatif, etc.), ou le taux d'activité (accueil familial de jour) ou même la durée (engagement pour un projet déterminé ou remplacement maternité). Toutes ces personnes sont engagées en tant qu'auxiliaires, soit « non fixes ». Les prestations sociales sont moins avantageuses que celles dont bénéficie le personnel statutaire (= fixe), comme par exemple le droit aux vacances ou l'indemnisation en cas de maladie. Les contrats du personnel auxiliaire sont en effet régis par le CO, comme tout contrat de droit privé.

Depuis son entrée en service, le Municipal s'est efforcé de réduire au maximum le nombre d'auxiliaires avec un contrat de longue durée. Actuellement, il ne reste que deux contrats de ce type : l'un est un contrat social (jeune handicapé sans formation) et l'autre entre dans le cadre d'une formation en cours d'emploi.

D. Délégués à la Ville de Nyon

Les délégués au sein de la Ville de Nyon sont des interlocuteurs entre l'Administration communale et l'extérieur. Certains postes de délégués bénéficiaient jusqu'en 2015 d'un statut particulier, étant parfois hiérarchiquement rattachés directement à la Municipalité, sans être intégrés dans une structure de service.

Cet état de fait a progressivement été corrigé et depuis 2016, tous les délégués ont été intégrés dans les différents services. Hormis quelques cas particuliers notamment liés à des obligations cantonales, le titre de délégué est désormais utilisé principalement pour des questions d'image à l'externe (représentativité renforcée), mais n'a plus d'impact sur le rôle, la fonction ou le traitement de la collaboratrice ou du collaborateur concerné.

Suivi des vœux 2018

V18-52 « Que la Municipalité revoie les titres de certains délégués pour qu'ils soient en adéquation avec leurs fonctions ».

« Les fonctions statutaires sont énumérées et classifiées dans un document appelé « Critères de classification des fonctions et classification des fonctions ». Elles sont génériques et peuvent couvrir plusieurs métiers très différents. Les rôles et responsabilités spécifiques à un poste, sont définis dans un cahier des charges qui est actualisé régulièrement en fonction des départs, nouveaux recrutements, changements organisationnels etc. Un titre « métier », correspondant aux spécificités du poste et à l'usage dans le monde professionnel, peut être utilisé par souci de clarté et de précision. Les fonctions statutaires sont donc identiques pour tout le personnel colloqué dans une même fonction. La dénomination « métier » de 2 personnes peut, elle, différer, sans que la collocation statutaire soit différente ».

Ce vœu est considéré comme soldé.

Fixation des salaires

La COGES a souhaité obtenir des précisions sur les règles, critères et processus dans le positionnement des salaires lors d'engagements ou promotions. Les salaires sont fixés selon les critères bien définis.

Le budget des salaires détermine les EPT et les limites financières du poste, soit à repourvoir soit à créer, selon le préavis accordant un nouveau poste et la comparaison avec les salaires des collaborateurs.trices occupant la même fonction au sein de l'Administration.

La formation, l'expérience professionnelle et l'âge du candidat sont les principaux critères qui permettent de préserver au mieux une équité de traitement entre les collaborateurs.trices en place et les nouveaux arrivants.

Critères et fonctions de classification

Le document « Critères de classification des fonctions et classification des fonctions » fixe la fourchette de salaire minimum et maximum pour chaque fonction dans l'échelle des salaires (classes) statutaire, appelée « Echelle des traitements ». Un document Excel, mis à jour régulièrement, permet de calculer le salaire en respectant les dispositions légales et statutaires.

La Ville de Nyon ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un système global d'évaluation des fonctions. L'acquisition d'un tel outil, ABAKABA (Analytische Bewertung von Arbeitstätigkeiten nach Katz und Baitsch - Évaluation analytique du travail d'après Katz et Baitsch), est à l'étude en 2020 mais dépendra des ressources disponibles et mobilisables.

E. Divers

Diverses précisions ont été apportées sur le bien-fondé de quelques postes que la sous-commission n'avait pas intégrés totalement ; cette dernière s'en est montrée satisfaite.

La sous-commission a également compris que le concept de la journée d'accueil était prêt et n'attendait que sa mise en œuvre mais que les moyens logistiques de cette manifestation n'étaient pas encore disponibles. Tout en le regrettant, celle-ci respecte le choix des priorités établies et se réjouit que, par exemple, la Journée des Métiers n'ait pas été remise en question pour de tels soucis d'effectifs.

La sous-commission est satisfaite d'apprendre que le personnel bénéficie de 5 jours par an pour des formations et perfectionnements dans les services de défense incendie ou secours ainsi que du temps nécessaire pour les interventions d'urgence. Elle a aussi pris note que la proposition d'un congé pour bénévolat de 5 jours par année (en parallèle au congé jeunesse accordé au personnel de moins de 30 ans) n'a par contre pas passé la rampe municipale lors du dépôt du règlement du personnel.

La problématique du positionnement salarial des délégués a été expliquée et il a été notamment précisé à la sous-commission la différence entre « fonction statutaire » (selon échelle salaire) et de « fonction métier » (dénomination des activités).

Conclusion

Sans être complaisante, la sous-commission note que mis à part un seul objet resté en suspens, les autres demandes ont été satisfaites. Elle se réjouit que le service ait trouvé une vitesse de croisière qui lui permette de mener à bien les missions et projets qui lui incombent.

La COGES comprend que le refus du préavis 133/2018 « Projets RH importants et urgents – besoins en ressources humaines afin de les réaliser (1 EPT fixe + 0,6 EPT auxiliaire) » a prétérité les

ambitions du Service, mais tient à ce que les missions premières ne soient pas impactées par ce fait et estime que la décision du Conseil communal ne doit plus servir d'excuse lors de retards ou de manquements constatés.

En ce qui concerne les « délégués », la COGES constate que la mise en application des postes de délégués à la Ville de Nyon reste confuse en regard des outils d'évaluation des fonctions disponibles sur le marché. Les mandats des délégués de la Ville n'ont aucune obligation de présenter un rapport d'activité annualisé. Au vu du caractère spécifique des postes et de la transversalité de l'activité, la COGES souhaite que, d'une manière uniforme, une solution soit mise en place afin d'intégrer un compte rendu de l'activité des différents délégués dans le rapport de gestion.

Services Industriels

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi des Services Industriels composée de MM. Ione Ramel, David Weaver (étant excusé) et Mme Valérie Mausner Léger (présidente) a été reçue le 13 février 2020 par M. le Municipal Vincent Hacker, et le Chef de Service Thierry Magnenat. A cette occasion, les commissaires ont demandé des éclaircissements oraux sur les réponses obtenues préalablement. Ensuite, la sous-commission s'est focalisée sur le suivi des vœux 2018, puis sur les parties qualitatives du rapport d'activité provisoire 2019. Les commissaires ont abordé les thématiques suivantes :

- Stratégie énergétique
- Eau
- Électricité
- Gaz
- Thermo-réseau

En fin de séance, une visite des locaux administratifs et techniques a eu lieu, ce qui a permis de visualiser l'environnement de travail des différents métiers décrits.

Enfin, les statistiques 2019 ont été examinées en avril 2020 à réception d'une version quasi-définitive du rapport.

Les membres de la sous-commission remercient MM. Vincent Hacker et Thierry Magnenat pour leur disponibilité et pour l'ensemble des explications fournies.

Suivi des vœux 2018

V18-45 « Que la Municipalité organise une séance d'information et de vulgarisation sur la stratégie 2050 et les enjeux pour les SIN, avant une séance de Conseil communal par exemple. »

Les séances d'information devant le Conseil communal du 11 novembre 2019 sur la géothermie et du 24 février 2020 sur la stratégie énergétique SE2050, ont permis de fournir un éclairage bienvenu.

La COGES considère ce vœu comme soldé.

V18-46 « Que la Municipalité invite les SIN à communiquer aux abonnés la répartition de l'eau facturée entre les différentes sources - sources naturelles, nappe et lac - ainsi que l'évolution de leur équilibre (cf. site sinyon.ch/eau/présentation) afin de les rendre attentifs à la vulnérabilité résultant des périodes de sécheresse à venir. »

Chaque ménage a reçu un document en août 2019. La COGES a noté qu'une coquille s'était glissée dans le rapport 2018 de la Ville. Le chiffre correct est celui figurant dans le tout ménage.

La COGES considère ce vœu comme soldé.

V18-47 « Que la Municipalité encourage les SIN à développer des offres de prestations afin d'être concurrentiels et acteurs dans le domaine des RCP. »

Les SIN ont développé une offre pour le Regroupement pour la Consommation Propre - RCP et, en partenariat avec Enerdis SC, une offre de stockage virtuel FlexiSolar sans ressources supplémentaires. Les RCP sont passés de 0 à 4 ainsi que FlexiSolar a passé de 0 à 4.

Il est trop tôt pour évaluer les résultats commerciaux. Le travail doit continuer afin d'assurer à ces nouvelles prestations une commercialisation efficace.

D'autres voies sont étudiées pour développer des services de prestations spécifiques vers les régies, par exemple.

La COGES considère ce vœu comme « en cours ».

V18-48 « Que la Municipalité demande aux SIN de mettre à disposition de chaque abonné un historique de toutes leurs consommations afin qu'ils voient l'évolution de leurs dépenses énergétiques, et que les abonnés soient informés des tarifs selon les tranches horaires et des pointes de consommation. »

Le projet « portail client », sur le site web (clientèle privée et entreprises) annoncé le 21 juin 2019, et non seulement la possibilité de « remplir en ligne » divers formulaires, ont pris du retard car l'informatique des SIN est ancienne.

Certaines données étant non disponibles, un nouveau développement informatique a été jugé nécessaire. Pour ce faire, l'architecture doit être pensée en profondeur. Afin de limiter les coûts, un développement mutualisé est envisagé. Aussi le budget d'extension prévu à cet effet n'a pas été utilisé et les SIN présenteront un préavis pour l'ensemble des plateformes métiers SIN en 2020.

A terme, une information dynamique sur les consommations sera disponible au travers des compteurs intelligents, exigence réglementaire de l'EICOM d'ici à fin 2027.

La COGES ne manquera de suivre l'évolution du dossier.

Ce vœu est soldé.

A. Stratégie énergétique

Le 25 juin 2018, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité le préavis concernant la transformation des SIN en plusieurs sociétés de droit privé. Depuis, la Municipalité a établi sa « Stratégie de propriétaire » (rapport préavis 149/2019), comme première réponse au postulat Pierre Wahlen intitulé "Pour une structure des Services industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux". Cette stratégie a été acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 2 septembre 2019.

Lors de la précédente législature, les études avaient été faites pour cette transformation des SIN de service public en société anonyme (SA) ce qui avait mobilisé d'importantes ressources. A noter qu'à l'époque, aucun plan B n'avait été élaboré. Aussi, depuis 2018, les SIN tentent d'être réactifs en modifiant leur organisation.

Les SIN se préparent à appréhender le changement de leurs utilisateurs. Actuellement, le périmètre de clientèle « libéralisée » est encore limité (les entreprises grandes consommatrices sur le marché de l'électricité, environ une centaine de clients). La Stratégie fédérale 2020 - 2025 prévoit de libéraliser bien davantage le marché. La libéralisation totale, pour les clients privés comme professionnels, est planifiée pour 2023 ou 2024. Toujours d'après les SIN, cela suppose la mise en place de processus orientés « clients » et un changement de culture interne. Le changement de culture est en cours entre « abonnés » dans un environnement captif vers « clients » dans un environnement concurrentiel.

Dans le cadre de la mutation des SIN, les valeurs suivantes ont été identifiées : qualité, respect, orientation vers les solutions, satisfaction du client, efficacité et esprit d'équipe. Certaines d'entre elles, naturellement ancrées, sont maintenues par les SIN. Pour les autres, il s'agit de les cultiver.

Deux sujets préoccupent les SIN : le mode de gouvernance et les investissements.

Latence et lourdeur des processus politiques seraient des freins à la réactivité nécessaire pour répondre à un marché libéralisé. Cependant, d'après les SIN, si la Municipalité et le Conseil communal prenaient conscience de la réactivité nécessaire à un marché libéralisé et mettaient en

place les mécanismes permettant un management réactif et agile des SIN, il ne serait pas forcément nécessaire de constituer une (ou des) structure(s) de type « société anonyme - SA ». La prise de décision fluide constitue pour le Municipal en charge l'argument principal pour la constitution d'une SA. D'après lui, il serait nécessaire d'adopter un esprit d'entrepreneur afin de s'affranchir de « l'humeur » des politiques. Ceci, puisque le marché évolue de mois en mois et non plus de décennie en décennie, comme par le passé. Comme le marché évolue mensuellement, il est essentiel de répondre rapidement et parfois en faisant de la « gouvernance de l'imprévisibilité ».

Même argument s'agissant d'alliances potentielles : actuellement, les alliances avec d'autres opérateurs SI privés sont illusoire. Les SIN étant priés par leurs potentiels partenaires d'appliquer un processus de décision agile avant toute chose. Ces autres opérateurs seraient réticents à s'allier aux SIN par crainte de lenteur et de manque d'ambition pour réaliser des investissements.

Selon les SIN, l'esprit d'entrepreneur est une composante nécessaire, y compris au niveau des décisions stratégiques prises par la Municipalité et/ou le Conseil communal. En termes de gouvernance, la sous-commission estime que la prise de décision politique devrait être plus fluide et plus rapide.

S'agissant des revenus, une partie des revenus des SIN devrait être consacrée à financer les investissements nécessaires à la transformation liée à la Stratégie 2020 - 2025 et à la transition énergétique. Or actuellement, ces revenus continuent à être vus comme une contribution nette au budget communal.

Des CHF 8 millions de cash-flow générés annuellement, CHF 3,5 millions sont reversés à la Ville. Or, pour atteindre les objectifs de transition énergétique, tant sur les aspects photovoltaïques que de chauffage à distance, les SIN ont besoin d'investir sans tarder. Ainsi, les SIN estiment qu'une part substantielle de ces bénéfices devrait être réinvestie, dans les infrastructures notamment.

La sous-commission estime que l'agilité et la marge d'autonomie des SIN doivent être accrues au sein de la structure existante, en informant régulièrement le Conseil communal.

S'agissant de la gestion opérationnelle, la nouvelle gestion des temps de travail a pris du retard. La migration du personnel de chantier sur l'outil de gestion des temps de travail aura lieu en 2020.

B. Eau

Plan sécheresse

Le « plan sécheresse » mentionné dans le rapport de gestion 2018 se poursuit et comporte trois volets :

- Un plan directeur de distribution des eaux : lié aux obligations cantonales ECA,
- Une gestion de crise,
- La sécurisation de l'approvisionnement, conséquence du changement climatique notamment.

Les enseignements continuent à être tirés de la « gestion de crise ». Par exemple, en 2019, les SIN ont acquis du matériel, essentiellement des tuyaux, pour aider des petites communes qui manquaient de moyens techniques.

S'agissant de la sécurisation de l'approvisionnement, l'étude est lancée pour rechercher des ressources supplémentaires, comme la mutualisation des bassins. Selon les SIN, une optimisation des sources hydriques – nappes phréatiques, sources, lac – est à développer.

Les SIN sont en pourparlers avec Duillier - Coinsins pour la re-captation des eaux de source de Duillier. Ceci permettrait de sécuriser l'approvisionnement en eau sans devoir traiter l'eau du lac comme flux principal.

Malgré la sécheresse de 2019, la consommation d'eau a largement diminué en 2019 soit -20% en volume par rapport à 2018, qui était une année record.

Incident de l'automne 2019

Selon les SIN, le réseau de distribution d'eau de Nyon n'a subi aucune pollution, ni contamination de quelque sorte que ce soit en 2019. Selon les directives du contrôle qualité des SIN, conformément aux normes de la branche, des contrôles des sources sont effectués régulièrement et les résultats sont analysés par un laboratoire spécialisé, ce qui permet de prendre des mesures en cas de problème. Sous le double effet des orages violents et de l'artificialisation des sols, l'effet filtre ne se fait plus. Une source d'une commune voisine a été contaminée par le ruissellement de surface. Afin de prévenir de futures contaminations, des filtres UV peuvent être mis en place. Les SIN peuvent accompagner les communes techniquement dans cette démarche.

C. Électricité

En 2019, le nombre de Communautés d'Autoconsommation a augmenté de 49 installations et on en compte maintenant 126. Une augmentation est aussi constatée pour les RCP (Regroupement dans le Cadre de la consommation Propre) dans les copropriétés notamment au nombre de 4.

La sous-commission constate que l'objectif de croissance de la production photovoltaïque locale est linéaire et non pas exponentiel alors que les progrès et le rendement des technologies photovoltaïques se poursuivent.

Éclairage public

Le Plan Lumière est toujours en attente. Toutefois, la baisse de la consommation se poursuit. La sous-commission se réjouit qu'entre 2018 et 2019, une baisse de la puissance électrique consommée d'environ 9% a été constatée.

D. Gaz

D'après les SIN, le gaz resterait une bonne énergie de transition, notamment pour les usages industriels.

GNC (gaz naturel carburant)

Le GNC n'est pas une priorité dans la stratégie des SIN, même s'il reste une alternative assez intéressante à l'essence ou au diesel pour la mobilité. Le GNC souffre d'une mauvaise presse, il a de la peine à faire sa place dans le marché. Il ne bénéficie pas d'une demande suffisante pour mériter un développement accru. Le GNC est proposé simplement pour rendre service à la communauté.

Bio-gaz

Nyon ne bénéficie pas aujourd'hui de l'infrastructure nécessaire pour une production autonome suffisante de bio-gaz pourtant nécessaire à la stratégie énergétique : 30% de biogaz en 2030. Une étude se prépare concernant la production de bio-gaz des déchets agricoles et semi-agricoles sur toute la partie ouest du district.

E. Thermo-réseau

La Planification Énergétique Territoriale (PET, RM 109/2018, Programme Nyon-Energie) indique que la maîtrise énergétique sur le territoire devait passer par la réalisation d'un (ou plusieurs) thermo-réseau(x). Il s'agit là du principal outil à disposition de la Municipalité permettant de descendre le niveau du CO2 de manière drastique, soit -40% à périmètre constant, comme le stipule une étude réalisée par la HES-SO à Vevey.

Selon les SIN, l'approche de GESA à Bulle constitue un bon exemple de chauffage à distance réussi. A noter que le règlement d'application d'urbanisme force l'obligation de raccordement. D'après les SIN, un chauffage à distance est rentable assez vite : après 5 ans déjà, il permet l'autofinancement. Or, selon les SIN, « ces projets de réseaux de chauffage sont au point mort ». La sous-commission constate cette absence d'avancée sur ce sujet alors que cette dimension est essentielle.

Services transversaux

Les « Demande de Rapport de sécurité » sont des contrôles de sécurité périodiques des locaux effectués dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Le rapport de gestion 2017 n'en faisait pas mention. Depuis 2018, le processus de gestion de ces contrôles a été informatisé, ce qui permet de disposer d'une statistique que les SIN ont désiré mettre en avant. Les volumes traités augmentent d'année en année – la plupart des chiffres étant directement liés à l'augmentation de la population, donc des clients, donc du nombre de factures, etc.

Chiffres-clés et statistiques

La vente de gaz en tant qu'énergie de chauffage a peu évolué car l'hiver 2018-2019 a été doux.

La consommation d'eau est en baisse de près de 20% par rapport à 2018 qui était une année record en matière de consommation. Le volume de vente d'électricité est en hausse de 5% par rapport à 2018 alors que le nombre de clients est stable.

Conclusion

La sous-commission salue la disponibilité, le partage d'informations et la qualité du dialogue – ouvert et constructif. Elle remercie aussi les SIN d'avoir complété, modifié le rapport d'activité et d'en avoir rédigé une seconde version afin de faciliter la lecture des aspects techniques.

La sous-commission se réjouit de lire un rapport d'activité, très complet, permettant de constater la diversité et la complexité des tâches. L'activité de ce service ne cesse de croître du fait de l'augmentation de la population nyonnoise et des besoins croissants des communes pour lesquelles les SIN effectuent l'exploitation.

Les compétences de nos SIN sont reconnues dans de nombreux domaines, par exemple, sur la gestion de l'eau, ce qui ouvre la porte à de nombreux partenariats avec des acteurs de taille comparable ou plus importants.

Aujourd'hui, les SIN se retrouvent dans une situation compliquée structurellement et en constante évolution. Une population et des infrastructures en croissance, l'arrivée quasi-quotidienne de nouvelles technologies pour s'adapter à la transition vers des sources d'énergie plus propres et durables, le souhait de certains citoyen-es de produire leur propre énergie ainsi que les nouvelles lois couplées à des objectifs cantonaux et fédéraux mettent les SIN face à des enjeux importants impliquant la nécessité de s'adapter, que ce soit au niveau technique ou commercial. Dans de nombreux domaines, les SIN cherchent à atteindre la taille critique et à développer des services de proximité.

La libéralisation des marchés ainsi que les mutations réglementaires imposent une agilité accrue. Or le processus décisionnel actuel n'est pas approprié. Une solution adaptée aux structures actuelles doit être trouvée pour permettre de prendre le virage nécessaire.

Parallèlement, la stratégie énergétique 2050, la loi cantonale et la Planification énergétique territoriale imposent des investissements massifs, lesquels sont aujourd'hui au point mort (biogaz, chauffage à distance, photovoltaïque, etc). Les SIN regrettent ce fait, en contradiction avec la décision du Conseil communal. Par exemple, selon le rapport de gestion municipal 2019, l'autosuffisance en matière d'électricité reste basse, à 4.6% d'autonomie.

En matière d'énergie, la fiabilité des différents réseaux d'approvisionnement et de distribution est tout à fait satisfaisante. Même si l'électricité générée ne représente que 1% du total distribué, certaines initiatives portent des fruits très concrets, comme par exemple la baisse de 9% en une année de la consommation en éclairage public.

La gestion de l'eau continue d'inquiéter les SIN. Des nouvelles sources d'approvisionnement sont recherchées et des accords avec les communes voisines se poursuivent.

La sous-commission se réjouit d'observer les efforts effectués pour s'adapter à une réalité mouvante et à saisir les opportunités qui se présentent. Toutefois la réactivité décisionnelle reste une priorité pour avancer au rythme du marché et répondre aux exigences de la transition énergétique.

Travaux, Environnement et Mobilité

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi du service de Travaux, Environnement et Mobilité composée de Mmes Caroline Bordier, Taïna Pieren, MM. Marc Weaver et Vadim Rochat (président) a posé des questions à propos des débris retrouvés sur les lieux de fête et du déneigement des routes. Elle a adressé les questions au Service susnommé, qui y a répondu par écrit. Les réponses sont encadrées par des guillemets et sont présentées sans reformulation de la part des commissaires.

A. Littering

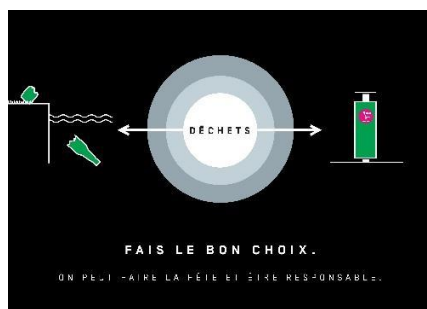
Deux questions avaient pour objet la lutte contre le littering, thématique qui revient régulièrement dans les préoccupations de la Commission et qui avait fait en 2018 l'objet du vœu 18-42 « Que la Municipalité mette davantage de poubelles temporaires à disposition dans les lieux de fêtes informelles, notamment les week-ends en période estivale ». Les membres de la sous-commission sont bien conscients que cette thématique est, de fait, traitée simultanément par divers services dans le champ de leurs mandats respectifs, mais ont fait le choix de la cohérence en posant ces questions au service auquel le vœu 18-42 avait été adressé.

La Municipalité a-t-elle constaté une amélioration de la propreté à la suite de la mise en place de poubelles supplémentaires dans les lieux de fête ?

« Le Service des espaces verts et forêts (EVF) ajoute des containers verts de 175 l lors de manifestations et a constaté une nette amélioration grâce à cette mesure. Il relève que le public est plutôt respectueux. »

La Municipalité a-t-elle prévu de solliciter des intervenants externes dans le but de sensibiliser les fêtards à l'impact néfaste du « littering », à l'instar de la commune de Morges ?

« Le Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) avait réalisé en 2015 un visuel (cf. ci-dessous) contre le littering et chaque année les jeunes « pairs » qui font les tournées à la plage, apportent des sacs poubelles, en plus des bouteilles d'eau et sensibilisent les jeunes aux questions du littering. En 2019, les « pairs » se sont rendus à 28 soirées et ont distribué 3'142 bouteilles d'eau et 70 sacs poubelles.



Le Service sports, manifestations et maintenance (SMM), pour sa part, demande aux organisateurs d'événements, conformément au guide nyonnais des manifestations, d'avoir un concept de gestion des déchets et encourage à utiliser de la vaisselle réutilisable et à travailler avec l'association Pro-Jet pour les verres. Une location de gobelets réutilisables de la Ville est d'ailleurs proposée aux organisateurs, et très utilisée. Le service relève une bonne collaboration générale avec les organisateurs de manifestations. »

B. Déneigement des routes

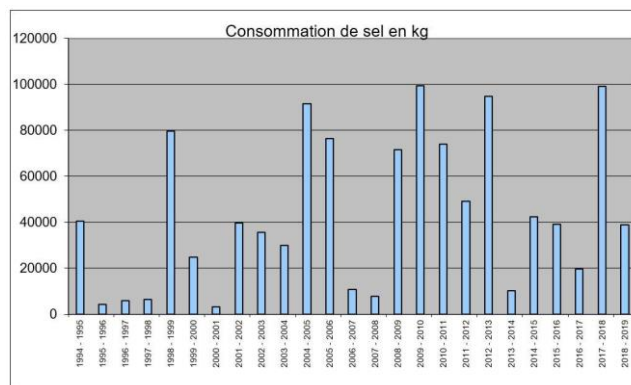
Des questionnements relatifs à la méthode de déneigement des routes nyonnaises ont émergé suite à la lecture du Rapport de gestion portant sur l'année 2018. La Municipalité y indique que 99,1 tonnes de sel ont servi au déneigement du réseau routier communal. Les communes de Gland, Morges et Vevey indiquent avoir respectivement répandu 30, 63 et 60 tonnes de sel à la même période. Après comparaison de ces chiffres, la commission souhaitait s'assurer que le salage des routes nyonnaises n'était pas excessif.

Quelle est la technique de salage employée à ce jour par la Voirie ?

« Tout d'abord, nous tenons à préciser que la comparaison avec les autres villes mentionnées est délicate car, même si nous sommes dans le même pays, les conditions climatiques sont différentes en raison de l'altitude, la pente moyenne des rues, la longueur des rives et l'exposition au vent. Par exemple, l'altitude moyenne à Morges est de moins de 400 m alors qu'à Nyon, à partir de la place du Château, elle est en dessus de 400 m. Nyon est exposée à des courants plus froids venant du Nord. Vevey et Montreux bénéficient d'un microclimat et ne sont pas touchées par la bise comme chez nous. Les différences de température les plus basses enregistrées durant la saison hivernale 2017/2018 sont de + 2.62 degrés pour Vevey et + 2 degrés pour Morges par rapport à Nyon, ce qui a un impact sur l'enneigement.

Comme vous le voyez sur le graphique ci-dessous, la consommation de sel varie beaucoup selon les années. Pour information, fin 2019, l'Etat de Vaud a salé déjà à quatre reprises vers l'entrée de la ville, alors que nous n'avons pas eu à intervenir sur notre territoire.

La technique utilisée est l'épandage mécanique et manuel de sel par des températures allant jusqu'à - 6 degrés. En dessous de cette température, nous épandons du chlore mélangé avec le sel ou pur selon les conditions. »



La Municipalité s'est-elle penchée sur d'autres méthodes d'épandage, qui pourraient à la fois permettre de réaliser des économies et de préserver l'écosystème ?

« La Municipalité s'est penchée sur cette question à plusieurs reprises. En décembre 2010, dans la lettre d'information Environnement, un article avait été écrit à ce sujet en le reliant aux questions de biodiversité. Les chefs de voirie se rendent chaque année aux conférences qui donnent l'état de la technique et montrent qu'à ce jour, c'est celle actuellement employée qui est la plus adaptée. »

Conclusion

La commission prend note des réponses et constate avec plaisir que les thématiques abordées sont prises en considération par la Municipalité. Elle se réjouit particulièrement que les « pairs » - ces jeunes Nyonnais employés par le SELOC et allant à la rencontre des noctambules - soient déployés dans la ville pour lutter contre le littering, utilisant ainsi une méthode de proximité afin de faire de la prévention.

VŒUX COGES 2019

Services Industriels - SIN

V19.53 : « Que la Municipalité mette en œuvre, les partenariats nécessaires pour le thermo-réseau afin de permettre de sécuriser les revenus dans la durée et d'atteindre les objectifs de réduction CO² inscrits dans la Planification énergétique territoriale ».

Un partenariat solide est en voie de finalisation et d'acceptation auprès de la Municipalité.

Conformément à la stratégie de propriétaire (rapport préavis 149/2019) validée par le Conseil communal en date du 02.09.2019. Extrait, issu des Missions :

- *Contracting chaleur. La Ville souhaite consolider la position des SIN sur son territoire concernant le contracting chaleur. A ce titre, les SIN développent un rôle de fournisseur local de chaleur renouvelable auprès des privés, en conformité avec les objectifs de la planification énergétique territoriale. La mise en œuvre concrète de cette nouvelle activité se fait à condition que les risques restent supportables et qu'une rentabilité durable soit garantie.*

Un préavis permettant la création d'une société commune, sur le modèle de ThermorésÔ Gland, sera déposé au Conseil communal en automne 2020.

La COGES considère cette réponse comme satisfaisante, et reste en attente du préavis.

V19.54 : « Que la Municipalité mette en place un dispositif simple qui permette aux SIN de se développer dans un contexte concurrentiel nécessitant des investissements ».

La Municipalité est consciente de cet environnement et poursuit son travail visant à donner les moyens à ses Services industriels pour y faire face. Pour exemple, le projet d'augmentation de la production électrique renouvelable locale (préavis 203/2020), la collaboration en matière de commercialisation d'offres photovoltaïques ou le développement d'offres en lien avec les nouvelles opportunités proposées par le marché (ex. Regroupements pour la consommation propres).

Elle étudie par ailleurs d'autres moyens, suivant en cela la volonté du Conseil, de donner plus de marge de manœuvre et d'agilité aux Services industriels de Nyon, et devrait être en mesure de soumettre une nouvelle proposition d'ici à la fin de la législature.

La COGES prend note de la réponse et reste en attente des nouvelles de la Municipalité.

V19.55 : « Que la Municipalité fasse le nécessaire auprès des installateurs de manière à ce que les installations soient conformes dès la première inspection ».

Les SI Nyon prennent différentes mesures d'information et d'incitation auprès des installateurs (formations, communication initiale lors des demandes de raccordements, facturations de prestations supplémentaires, etc.). Il faut toutefois préciser que de nombreux acteurs sont actifs sur ce marché, provenant de différentes régions voire de différents cantons. Il n'est dès lors pas possible d'influencer le marché de manière significative.

La COGES considère cette réponse comme partiellement satisfaisante et espère qu'à l'avenir une communication plus efficiente sera faite aux acteurs de ce marché.

V19.56 : « Que la Municipalité s'assure que des solutions techniques soient mises en place préventivement pour éviter d'éventuelles contaminations par ruissellement sur les points critiques du réseau ».

En préambule, il faut préciser que les problèmes de contamination ont concerné uniquement le réseau d'eau du SIECGE, dont les SI Nyon assurent la gestion et l'exploitation, et non le réseau nyonnais proprement dit.

Ainsi, les SI Nyon, en accord le Comité de direction du SIECGE, ont mis en place des mesures immédiates permettant d'éviter de nouvelles contaminations. Le captage le plus exposé n'a pas été remis en service depuis la pollution d'octobre 2019. Une étude est en cours, dont les résultats seront présentés à l'OFCC cet automne.

Un turbidimètre (mesure de la transparence de l'eau) a été mis en service au réservoir des Communs. Cet équipement permet un contrôle en continu de qualité des sources concernées et, dès lors, une meilleure réactivité en cas de variation.

De plus, depuis l'automne dernier, les SI Nyon ont augmenté le nombre d'analyses de l'eau, afin de mieux cerner l'origine des pollutions lors de fortes précipitations. Une étude est également en cours pour la pose de filtres UV sur l'arrivée des sources.

La COGES considère cette réponse comme satisfaisante, et reste en attente des résultats des études.

Ressources et Relations Humaines - RRH

V19.57 : « Que la qualité des statistiques d'absences soient optimisées par le nouvel outil de gestion du temps ».

La mise en place du suivi des indicateurs sur l'absentéisme est effectivement prévue dans le cadre du projet « Gestion des temps ». Relevons ici que la mise en place de ces indicateurs est un sous-projet de l'implémentation du nouveau système de gestion des temps Kelio auprès de l'ensemble des services communaux.

Depuis août 2019, les services déjà utilisateurs de Kelio ont la vue sur toutes les absences de courte et de longue durée, correctement renseignées dans le système, pour chaque niveau organisationnel (équipe, secteur ou encore service). L'objectif est de permettre aux cadres de l'ensemble des services de l'administration communale, d'avoir accès à ces mêmes indicateurs et de sortir des statistiques de manière automatisée.

Relevons que le suivi des absences et le « case management » déjà mis en place par le SRRH, a permis une baisse très importante du taux d'absentéisme durant ces 3 dernières années (7.21% en 2017, 5.15% en 2018, 1.9% en 2019). Par ailleurs, sur 124 cas déclarés à notre assurance perte de gain depuis le 1er janvier 2018, 101 ont été réglés à ce jour.

La COGES considère cette réponse comme satisfaisante.

V19.58 : « Que la Municipalité présente au Conseil communal un rapport annuel (par exemple dans le rapport de gestion) des activités de chaque délégué nommé par la Ville ».

Il revient aux services concernés de mentionner, dans le rapport de gestion, les activités de leurs délégués.

La COGES invite la Municipalité de rappeler aux différents services de la nécessité de présenter un rapport des activités de leur délégué respectif. La COGES ne manquera pas de revenir sur ce vœu.

V19.59 : « Que la Municipalité mette en place des critères de fonction et de classification pour tous les délégués ».

Vu l'ancienneté du Statut du personnel, le terme de « délégué-e » n'existe pas dans le tableau de classification des fonctions. Cependant, depuis au moins 13 ans, le SRRH est à même de colloquer les titulaires dans les fonctions statutaires existantes. En effet, comme pour tout métier exercé au

sein de l'administration communale, les critères de collocation dans une fonction et dans une classe, dépendent de plusieurs facteurs, dont :

1. Le niveau et l'étendue des responsabilités telles que décrites dans le cahier des charges ;
2. Le niveau de formation requis pour le poste et détenu par le-la titulaire ;
3. L'expertise et l'expérience professionnelle détenue par le-la titulaire.

Par ailleurs, l'ancienneté et les années de service déterminent, avec les annuités automatiques, un niveau de collocation qui augmente avec les années.

Au vu de ce qui précède, la situation actuelle est la suivante, déterminée par les critères précités :

	Service	Qualif. de l'emploi	Fonction statutaire	Int. du poste	Niveau de Formation
1	SAG	Cadre	Adjoint/e technique (10-14)	Délégué à l'économie	Uni, EPF, Master
2	SELOC	Cadre	Adjoint/e technique (10-14)	Délégué au logement	EPF, Master
3	SAG	Cadre	Délégué/e dével. Durable (12-15)	Délégué développement	EPF, Master
4	SIN	Cadre	Adjoint/e administratif (8-12)	Déléguée commerciale	Form. prof.achevée
5	SELOC	Qualifié	Animatrice diplômée (7-10)	Déléguée à l'intégration	EPF, Master

Enfin, il faut une nouvelle fois rappeler que depuis plus de quatre ans, les fonctions de délégué-es ont toutes été rattachées dans les organigrammes de services, et ne font plus l'objet d'un traitement particulier en matière de management ou de rémunération.

Hormis pour les cas où c'est une demande cantonale (p.ex. déléguée à l'intégration) le titre de délégué leur permet principalement d'asseoir une meilleure représentativité face aux intervenants externes à l'administration, sachant que de très nombreuses villes utilisent ce même terme.

La COGES invite la Municipalité de rappeler l'importance de définir clairement la fonction de « délégué » dans le nouveau règlement/statut du personnel. La COGES ne manquera pas de revenir sur ce vœu.

Urbanisme - URB

V19.60 : « Que la Municipalité avance sur le « Guide des espaces publics » et le présente au Conseil communal dans les meilleurs délais.

Le Guide des espaces publics a été finalisé en 2018. Il a été approuvé par la Municipalité en septembre 2019, en tenant compte des décisions prises en matière de gouvernance et de répartition des missions entre les services concernés (service planificateur et services constructeurs).

Suite à cette décision, la Municipalité a approuvé le principe d'élaborer les catalogues de mobilier urbain. Ce projet est en cours et devrait être finalisé d'ici début 2021. Une présentation du guide des espaces publics et des catalogues sera proposée au Conseil communal début 2021, respectivement à la Commission d'urbanisme et d'architecture.

La COGES prend note de la réponse et reste en attente des nouvelles de la Municipalité.

V19.61 : « Que la Municipalité informe d'une manière régulière l'état d'avancement du Plan de Quartier Martinet. »

Le secteur du Martinet a fait l'objet d'une enquête d'implantation pour y construire des logements. Suite aux oppositions formulées, la Municipalité a décidé de reconsidérer ce secteur et d'engager une nouvelle planification. Pour ce faire, un atelier sera organisé afin de déterminer les objectifs de développement de ce secteur, ses potentialités et ses différentes fonctions.

Une demande de crédit pour l'organisation de cet atelier vous sera soumise lors du Conseil communal du 31 août, dans le cadre du dossier relatif au secteur de la gare. Ce dossier sera présenté à la Commission d'urbanisme et d'architecture à la rentrée d'août. Les résultats de l'atelier seront également soumis à la Commission d'urbanisme et d'architecture, en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation.

La COGES prend note de la réponse et reste en attente des nouvelles de la Municipalité.

Conclusion générale

Réponses aux vœux 2019

Les réponses aux 9 vœux ont été reçues en date du 21 juillet 2020 et font partie intégrante du rapport.

Urbanisme

La COGES salue les efforts du Service de l'urbanisme pour s'adapter à ses nouveaux engagements, tels la mobilité et le pilotage de plusieurs projets en collaboration avec les autres services. La pertinence de cette manière de planifier plus logique et avec une vue de l'ensemble de la Ville et de son évolution, tend à démontrer qu'une réelle transversalité entre services voit le jour.

Culture

La COGES est consciente qu'un tournus des œuvres reste à ce jour compliqué à gérer, et salue le fait que les trois musées de la Ville travaillent en étroite collaboration dans une ambiance stimulante et efficace. La COGES prend acte de la gestion minutieuse de toutes les œuvres achetées, répertoriées et exposées.

La question de la distribution des subventions reste un sujet épineux. La COGES, n'ayant pas compétence des décisions prises par le Conseil communal, prend acte que le Service de la culture fait de son mieux, avec les moyens qui lui sont accordés.

Ressources et relations humaines

La COGES salue les efforts qui ont été faits en l'espace des derniers 12 mois. Elle se réjouit que le service ait trouvé sa vitesse de croisière, ce qui lui permet de mener à bien les missions et projets qui lui incombent. Tout en comprenant que le refus du préavis 133/2018 « Projets RH importants et urgents – besoins en ressources humaines afin de les réaliser (1 EPT fixe + 0,6 EPT auxiliaire) » a prétérité les ambitions du service, la COGES tient à ce que les missions premières soient réalisées sans que les décisions du Conseil communal ne servent d'alibi.

Les délégués de la Ville n'ont aucune obligation de présenter un rapport d'activités annualisé. La COGES souhaite que dans un avenir proche, surtout au vu du caractère spécifique des postes et de la transversalité des tâches, celui-ci soit intégré au rapport de gestion du service concerné.

Services Industriels

Que ce soit au niveau technique ou commercial, les compétences du service sont reconnues dans de nombreux domaines tels que gestion de l'eau et électricité par exemple, ce qui ouvre la porte à la réalisation de partenariats avec des acteurs de taille comparable ou plus importants. Il s'agit pour les SIN de chercher à atteindre la taille critique et à développer des services de proximité.

Dans les échanges avec la COGES, cette dernière entend que les SIN doivent faire face à une situation compliquée due à la libéralisation progressive du marché de l'électricité et du gaz. Pour réaliser la transition énergétique, les SIN doivent adapter leurs activités en profitant de l'arrivée des nouvelles technologies.

La COGES se réjouit des efforts effectués par les SIN pour faire face à une réalité mouvante ainsi que des opportunités saisies. Toutefois la réactivité décisionnelle reste à favoriser pour pouvoir avancer au rythme du marché et répondre aux exigences de la transition énergétique.

Travaux, Environnement et Mobilité

La COGES prend acte des réponses, et constate avec plaisir que les thématiques abordées sont prises en considération par la Municipalité. Elle salue que les « pairs » - ces jeunes Nyonnais employés par le SELOC et allant à la rencontre des noctambules - soient déployés dans la ville pour lutter contre le littering, utilisant ainsi une méthode de proximité afin de faire de la prévention.

Pour conclure, la Commission de gestion constate une nette amélioration de la collaboration avec la Municipalité. Cette situation est réjouissante, en comparaison avec certaines années.

S'il a pu parfois être reproché à la COGES de faire de la cogestion, cette dernière ne tient qu'à être force de propositions dans un but d'amélioration et de bonne collaboration. Au fil des années, les diverses thématiques que la COGES a rappelées au travers de ses vœux, démontrent le bien-fondé de cette manière de faire. Cela permet un climat favorable aux échanges et propositions.

C'est donc dans cet esprit serein et constructif que la Commission de gestion clôt son travail pour l'exercice 2019.

En dernière séance plénière, 8 conseillers ont voté la décharge et 2 contre la décharge à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 194/2020 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2019,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité ;

La Commission :

Victor Allamand, Valérie Annen-Marti, Caroline Bordier, Véronique Bürki, Aurélie Hegetschweiler, Brian Jackson, Valérie Mausner Leger, Taïna Pieren (en remplacement de Olivier Tripet), Ione Ramel, Vadim Rochat, Danièle Schwerzmann, Corinne Vioget Karadag, David Weaver et Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur).